NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

Distr.
GENERALE

T/PET.10/273
18 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

PETITION DE NONA ET R. CARROLL CANNON, CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

3904 Milan Street
San Diego, California 92107

Le 6 mai 1983

Monsieur le Secrétaire du
Conseil de tutelle
New York, N. Y. 10017

Monsieur le Secrétaire,

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir tenir compte des préoccupations et suggestions suivantes lors des délibérations qui auront lieu du 16 au 27 mai concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique :

1. Nous demandons instamment au Conseil d'appuyer la Constitution des Palaos et tous autres moyens de promouvoir l'indépendance et l'autonomie des populations du Pacifique.

2. Nous demandons au Conseil de faire en sorte que le Pacifique devienne une zone totalement dénucléarisée, où le stockage et l'utilisation d'armes ainsi que le rejet de matières et la création de centrales nucléaires soient interdits.

3. Nous demandons au Conseil de veiller à l'élimination des déchets nucléaires.

4. Nous demandons au Conseil de favoriser, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies - peut-être par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et d'autres institutions - le développement progressif des régions dont la population a besoin d'aide pour atteindre l'autosuffisance.

Nous apprécions vos travaux et souhaitons que les efforts que vous déployez pour renforcer chez tous le sentiment de la dignité, de l'importance individuelle et de l'indépendance soient couronnés de succès.

(Signé) Nona H. CANNON, Ed. D.
Professeur honoraire, SDSU

R. Carroll CANNON, Ed. D.
Membre du Conseil de l'Association américaine pour les Nations Unies

---